



NOTRE POSITION SUR LA GESTION DES ORDURES MENAGERES FNE 04 février 2014

La loi prévoit une gestion départementale des déchets ménagers ce qui pour nous est essentiel d'une part pour responsabiliser les départements et d'autre part, notre département étant très étendu, pour réduire les distances de transport. Il n'existe actuellement qu'un seul site de stockage : le site privé de Valensole, n'ayant pas été répertorié dans l'étude géologique préalable, situé sur des poudingues de nature très hétérogène dans des terrains dont la perméabilité est difficile à cerner donc incertaine.

Nous exportons donc depuis très longtemps nos déchets vers les départements voisins. Aujourd'hui une partie de nos ordures ménagères est stockée dans le centre privé du Beynon dans les Hautes-Alpes qui est situé sur la nappe de la Durance et présente des risques de pollution. Il nous paraît indispensable d'envisager de fermer ce site et donc de proposer rapidement une alternative mieux adaptée en créant dans notre département un site public proche des lieux les plus urbanisés.

Mais par simple solidarité, nous ne pouvons pas raisonnablement interdire l'importation d'OM issues des départements voisins, mais il est indispensable de prévoir aussi bien dans le plan départemental que dans les arrêtés d'exploitation une limitation chiffrée (nous proposons 10% de la production départementale, ce que nous avons proposé au moment du projet de plan des déchets) des importations de déchets sur le département, et que tout dépassement soit limité dans le temps à une année.

Concernant les méthodes de traitement, le département des Alpes de Haute Provence a fait le choix d'abandonner l'incinération, nous avons lutté en ce sens et nous réjouissons encore de cette décision.

Notre association s'est engagée dans des actions en vue de diminuer la quantité des déchets du département. Quel que soit le niveau de tri et de recyclage que nous souhaitons voir fortement s'améliorer, il n'y a pas à ce jour de baguette magique, et il faut prendre en compte une fraction de « déchets ultimes » qui restera irréductible. La question est de savoir ce que nous devons en faire, et à ce jour, l'enfouissement reste encore la solution « la moins pire ».

Concernant le site des Parrines : beaucoup d'argent public a déjà été investi, et depuis longtemps car ce projet a fait l'objet de nombreuses études très complètes. Des expertises géologiques et hydrogéologiques additionnelles ont été faites après l'enquête



UDVN-FNE 04

Union Départementale Vie et Nature - France Nature Environnement 04

Agrément du 12 décembre 2012 - n° SIRET : 381 742 360 000 21

Centre Desmichels - 1 bd Martin Bret - 04000 DIGNE-LES-BAINS

Site internet : www.udvn-fne-04.fr – Mail : udvn.04@gmail.com



publique : elles ont montré que le contexte géologique est complexe, comme dans toute la région, mais que les marnes épaisses, imperméables et peu fracturées constituent un terrain raisonnablement imperméable et donc favorable. Le centre de Valensole ne possède pas de caractéristiques meilleures sur ce plan (certains géologues affirment même qu'il est moins bien adapté).

Nous devons faire face à une réalité : il est très difficile de diminuer rapidement les quantités d'OM, beaucoup de « citoyens » refusent de se donner la peine de trier leurs déchets sous prétexte qu'ils paient pour cela, et font circuler des rumeurs tendant à faire croire que « cela ne sert à rien ». Les actions de sensibilisation (nous, UDVN-FNE04, en menons depuis longtemps et les participants sont rarement nombreux) sont un travail de longue haleine. Il ne suffit pas qu'une collectivité mette en place des outils pour favoriser le tri : les chiffres d'évolution des quantités d'ordures ménagères l'attestent. Notamment d'ailleurs Château-Arnoux qui ne se montre pas particulièrement efficace pour réduire ses déchets.

L'expérience montre qu'il faut plus de dix ans pour ouvrir un CSDU (la première étude de recherche de site date de 1999), Valensole est encadré par un arrêté d'exploitation jusqu'en 2023. L'UDVN FNE 04 ne tient pas particulièrement au site des Parrines plutôt qu'à un autre, mais il faut savoir que repartir à zéro aujourd'hui c'est se retrouver probablement dans le même cas de figure dans cinq ou six ans : un autre site proposé et des habitants qui le refusent.

Un centre d'enfouissement n'est pas quelque chose d'agréable, où qu'il soit, il n'y a pas de « site idéal ». Dans la si belle région qu'est la nôtre, et sur le plan de la qualité des paysages et des nuisances occasionnées aux riverains et à la biodiversité, le problème se poserait de manière semblable à Montfort, Châteauneuf-Val-Saint-Donat, Entrepierres ou Sisteron (autres sites envisagés) ! Au moment de sa création, le site de Valensole a aussi été très violemment contesté, alors qu'il est maintenant souvent cité en exemple !

Que se passera-t-il si ce projet est abandonné ? Croyez-vous que le taux de tri augmentera ? Il est facile de taxer les salariés du SYDEVOM d'incompétence : ce ne sont pas eux qui viendront trier notre poubelle !

C'est bien simple : nous utiliserons Valensole encore quelques années et puis nos élus, pour se débarrasser de ce problème épineux passeront un marché avec Véolia qui se fera un plaisir, moyennant finances « évolutives » de nous débarrasser de nos déchets.

En revanche, nous sommes partisans d'une réflexion commune sur le futur mode de gestion du centre de stockage quel qu'il soit : les choses ont évolué depuis que ce projet a vu le jour. Une réactualisation serait à envisager. Par exemple, prévoir des équipements



UDVN-FNE 04

Union Départementale Vie et Nature - France Nature Environnement 04

Agrément du 12 décembre 2012 - n° SIRET : 381 742 360 000 21

Centre Desmichels - 1 bd Martin Bret - 04000 DIGNE-LES-BAINS

Site internet : www.udvn-fne-04.fr – Mail : udvn.04@gmail.com



différents, afin qu'à terme se mette en place un mode de gestion qui ne reçoive pas la fraction fermentescible. Le centre de Valensole par exemple, qui exploite le biogaz pour produire de l'électricité, ne peut fonctionner ainsi qu'avec une quantité non négligeable de fermentescibles (et a besoin pour cela d'utiliser aussi des déchets verts). En effet, la production de biogaz nécessite des fermentations, donc un tri « trop efficace » ne lui permettrait pas de fonctionner correctement. Il serait donc souhaitable que soit dès à présent pris en compte (et éventuellement indiqué dans l'arrêté d'exploitation) ce genre de paramètre si nous voulons aller vers une diminution notable des déchets à enfouir et vers un compostage maximal des fermentescibles.

D'ailleurs, le compostage des fermentescibles va bientôt être une obligation européenne, il faut donc s'y préparer d'urgence. Dans un département comme le nôtre, il ne semblerait pas très judicieux, même en vue de produire du biogaz, de transporter des déchets verts et épluchures de légumes de Saint André les Alpes à Valensole ou Saint-Auban.

Enfin, trop de temps a passé et a été perdu et il faut penser maintenant à organiser très vite la gestion globale et solidaire des déchets dans une perspective d'avenir

Il faut essayer d'anticiper pour ne pas faire d'erreurs sur les choix des futures techniques. Et pour ça, il faudrait que tous les citoyens concernés soient force de proposition et s'unissent dans ce but commun.